



65, rue Lessard
Saint-Jean-de-Matha (Québec) J0K 2S0
Téléphone : 450 886-3867

AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA

PROVINCE DE QUÉBEC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 502-80 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 502 AFIN D'AUTORISER LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 12 LOGEMENTS DANS LES ZONES RB-1 ET RB-2 ET D'Y MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS EN CONSÉQUENCE

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire du 15 août 2022, le conseil municipal de Saint-Jean-de-Matha a adopté le Règlement numéro 502-80 modifiant le Règlement de zonage numéro 502 afin d'autoriser les habitations multifamiliales de 12 logements dans les zones RB-1 et RB-2 et d'y modifier la grille des spécifications en conséquence.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a été certifié conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé par la MRC de Matawinie ainsi qu'aux dispositions du Document complémentaire, le 22 septembre 2022.

Prenez en outre avis que le Règlement 502-80 est entré en vigueur en date du 22 septembre 2022 et est disponible pour consultation sur notre site Internet au www.municipalitestjeandematha.qc.ca ou à nos bureaux situés au 65, rue Lessard, Saint-Jean-de-Matha, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Jean-de-Matha, Québec, ce 9^e jour du mois de janvier 2023.

Philippe Morin
Directeur général et greffier-trésorier